

# CLIS ATHANOR

## 8 avril 2009

### Bilan des inspections réalisées par la DRIRE et mise en conformité

# Inspections DRIRE 2007 et 2008

- Inspection du 11 octobre 2007 :
  - *objet : cf. arrêté préfectoral n°2004-15955 du 21 décembre 2004*
    - zones de sécurité (suites de l'inspection de 2006)
    - produits dangereux et étiquetage
    - consignes et travaux
  - *principales remarques :*
    - retard sur la mise en œuvre de certaines actions relatives aux zones de sécurité ↙ proposition d'un échancier
    - signalétique sur les produits dangereux à finaliser
    - absence de consigne sur les arrêts d'urgence ↙ document rédigé

# Inspections DRIRE 2007 et 2008 (suite)

- Inspection « coup de poing » du 12 juin 2008 :
  - objet : tour aéroréfrigérante - *respect des dispositions de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2004*
  - principales remarques :
    - Elaborer des fiches d'amélioration pour les actions à moyen et long termes de l'analyse de risques ↙ fait
    - Expliquer les dépassements de la plage de mesure pour les paramètres phosphates et conductivité relatifs aux analyses faites sur l'eau du circuit secondaire de la tour ↙ fait
    - Programmer l'analyse triennale des rejets du circuit par un organisme agréé ↙ fait (analyse le 10/09/08)
    - Mettre en place le programme de surveillance des rejets aqueux de l'installation ↙ mesures semestrielles (analyse le 10/09/08 à compléter)
    - Justifier le volume des capacités des rétentions sur lesquelles sont stockés les produits relatifs au fonctionnement de la tour aéroréfrigérante ↙ fait

# Inspections DRIRE 2007 et 2008 (suite)

- Inspection « coup de poing » du 17 juillet 2008 :

- objet : centre de tri - cf. arrêté préfectoral n°2004-15955 du 21 décembre 2004

- principales remarques :

- Mettre en place la signalétique ATEX au plus tard à la fin 2008 ↙ réalisée partiellement - à finaliser
    - Justifier le volume (2500 m<sup>3</sup>) de la fosse recevant les ordures ménagères des poubelles grises ↙ fait
    - Procéder au moins tous les trimestres au contrôle visuel de l'étanchéité de la fosse citée au point précédent ↙ consigne établie
    - Procéder, en janvier 2009, à une mesure de la teneur en poussières des effluents gazeux rejetés à l'atmosphère ↙ commande en cours
    - Procéder à une relecture précise des prescriptions de l'arrêté préfectoral n°2004-15955 du 21 décembre 2004 avant sa prochaine mise à jour ↙ projet d'arrêté présenté à un prochain CODERST

# Mise en conformité

- Vis-à-vis des prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux
- Respect des conditions d'incinération (850°C/2s) sur les 3 fours, pendant les phases transitoires de démarrage et d'arrêt ainsi qu'à faibles régimes
- Arrêtés préfectoraux de mise en demeure des 17 octobre 2006 et 26 février 2008 :
  - changement de brûleurs : avril 2008/four 3, juin 2008/four 2 et octobre 2008/four 1
- Fours mis en conformité